

Rapport n°6 :**AAP Plateformes 2021 de la Région BFC : dépôt du projet « SMARTLIGHT » et indemnisation d'experts pour l'instruction de dossiers**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE Président du Conseil académique UBFC Membre du Bureau COS Plateformes BFC
Service – personnels référents	Directrice : Claudia LAOU-HUEN Rédacteur : Julien THIBERT - Chargé du suivi administratif des contrats de recherche Service Recherche et Etudes Doctorales
Séance du Conseil d'administration	1 ^{er} juillet 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport**Contexte**

L'appel à projets (AAP) « Plateformes de recherche 2021 » proposé par la Région aux établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de recherche ainsi qu'aux établissements de santé, a pour objectif de « Favoriser le haut niveau de compétences et l'attractivité des laboratoires en permettant aux chercheurs d'avoir accès à des équipements scientifiques de haute performance mutualisés au sein de plateformes de recherche » (ouverture de l'AAP du 08/03/2021 au 07/06/2021).

Dans ce contexte, UBFC est amenée à intervenir à deux niveaux :

- En qualité d'établissement déposant d'un projet de plateforme intitulé « SmartLight » ;
- En qualité de membre du bureau du Comité d'Orientation Scientifique (COS) Plateformes BFC (cf. annexe 1 : composition du COS).

1. UBFC, établissement porteur du projet de plateforme « SMARTLIGHT » (pour information)

A la fin de l'année 2020, la phase 3 du Programme d'Investissement d'Avenir, par le biais de son Appel à Manifestation d'Intérêt « EquipEX+ » - dédié aux équipements structurants pour la recherche - a permis le subventionnement du projet « SMARTLIGHT » coordonné par UBFC sous la responsabilité scientifique et technique de Benoit Cluzel, chercheur au laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB UMR CNRS-UBFC), pour un montant de 3 006 968,40 €.

« SMARTLIGHT » est une plateforme de recherche en région Bourgogne-Franche-Comté dotée d'installations clés pour générer des connaissances nouvelles en photonique intelligente, tout en s'impliquant dans l'innovation industrielle. Ce projet s'appuie sur la fusion des plateformes « PICASSO » de l'ICB et « Fri-Light » de l'Institut FEMTO-ST en une plateforme mutualisée de la région BFC ouverte aux communautés scientifiques et industrielles travaillant dans le domaine de la photonique et de l'intelligence artificielle.

En complément du financement ANR obtenu par le biais du PIA3, UBFC a soumis en mai dernier une demande de subvention en réponse à l'AAP « Plateformes 2021 » de la région BFC pour permettre à B. Cluzel et son équipe de faire l'acquisition d'un équipement optoélectronique à très haute cadence, l'un des 4 investissements phares proposés dans le projet EQUIPEX+ « SMARTLIGHT ».

La subvention demandée à la Région BFC s'élève à 499 700 €, soit 49,98% du montant total de l'équipement.

Récapitulatif budgétaire du projet et de la demande Région

Montant total projet PIA EquipEX+ « SMARTLIGHT »	Montant subventionné par l'ANR	Montant de l'équipement demandé en cofinancement	Montant demandé à la Région	Taux d'intervention Région
3 672 361,4 €	3 006 968,4 €	999 700 €	499 700 €	49,98%

2. Contribution financière d'UBFC à la mise en œuvre de la procédure d'instruction des dossiers Plateformes 2021 (pour approbation)

La sélection des projets soumis à l'AAP Plateformes 2021 de la Région BFC se fera sur la base des critères suivants :

- Répartition géographique des projets sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté,
- Répartition des projets par thématiques,
- Respect des engagements de la Région au titre du CPER, des contrats métropolitains,
- Classement des projets par le « Comité d'Orientation Scientifique Plateformes BFC » avant le 30/07/2021.

Concernant ce dernier point, il se fera en deux phases :

Phase I : Expertise et proposition de classement des dossiers entre le 30/05/2021 et le 30/06/2021

1. Avis des groupes thématiques du COS Plateformes BFC qui :

- vérifient l'absence de redondance de projets et les possibilités de mutualisation ;
- engagent une expertise interne au groupe thématique pour tous les projets inférieurs à 250 k€ et une expertise extérieure dès que le projet est supérieur à 250 k€ ;

- recueillent l'avis des pôles thématiques UBFC sur la pertinence des projets au regard de leur stratégie scientifique ;
- opèrent un classement des projets par catégorie (prioritaires, importants, autres).

2. Avis des établissements tutelles des plateformes qui :

- donnent un avis sur l'intérêt stratégique des projets pour l'établissement ;
- indiquent les projets soutenus financièrement ;
- opèrent un classement des projets de leurs établissements.

Phase II : Elaboration et classement final des dossiers début juillet 2021

Les expertises des groupes thématiques et l'avis des établissements sont transmis au Bureau du COS Plateformes qui :

- prend en compte la taille des plateformes et l'historique des soutiens ;
- élabore un projet de classement global des demandes ;
- transmet la proposition au COS Plateformes BFC qui amende le classement proposé et le finalise pour envoi à la région BFC ;
- informe l'Assemblée Générale des Plateformes BFC du classement opéré.

Indemnisation d'experts extérieurs mobilisés pour l'évaluation des projets supérieurs à 250k€

Le bureau du COS Plateformes a décidé de faire appel à des experts extérieurs pour donner un avis sur les projets déposés par tous les bénéficiaires potentiels et dont le montant des projets s'élèvent à 250k€ minimum. Il a été proposé par UBFC d'indemniser ces experts à hauteur de 150 € par expertise.

Au moment de la rédaction du présent rapport, il fait état de 5 à 7 dossiers supérieurs à 250k€ soit un coût d'expertise estimés à 2 100 euros.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **prendre connaissance de la demande de cofinancement soumise à la Région BFC en réponse à l'AAP « Plateformes 2021 » pour le soutien de « SMARTLIGHT ».**
- **délibérer sur le coût unitaire de l'expertise (150€) et un budget total estimé entre 1 500 euros et 2 500 euros prélevés sur les fonds propres d'UBFC.**

Annexe 1 : Composition des instances du COS Plateformes BFC

Le COS est composé des instances suivantes :

1. Bureau du COS

- Constitué de 2 ou 3 animateurs désignés par le COS restreint donc UBFC

2. COS Plateformes

- Au moins 1 membre d'UBFC
- Les représentants des tutelles des plateformes
- Des responsables de plateformes représentant les secteurs thématiques :
 - Sciences fondamentales, Appliquées et Technologie
 - Santé, Cognition, Sport
 - Lettres, Langues et Communication / Sciences de l'Homme et de la Société / Droit, Gestion, Economie, Politique
 - Sciences de la vie et de la terre, territoires, environnements, aliments

Ces membres sont désignés par les responsables des plateformes en Assemblée générale. Selon l'ordre du jour, les invités permanents de l'AG Plateformes pourraient être conviés ponctuellement.

3. Assemblée Générale (AG) Plateformes

A la configuration du COS restreint s'ajouteront :

- les invités permanents (Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ; *Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation* ; Structures de valorisation des établissements) ;
- et l'ensemble des responsables des plateformes « labellisées ».